

**Délibération n° 20240018**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	14	14
Voix Pour	Voix Contre	Abstention (s)
14	0	0

**Date de convocation**  
23 Mars 2024

Département du Tarn

Arrondissement de Castres

Commune de VIELMUR SUR AGOÛT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de  
VIELMUR SUR AGOÛT**

**Séance du Mercredi 03 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois Avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vielmur sur Agoût, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine **Rabou**, Maire.

**Présent.e.s** : Mesdames Catherine **Rabou**, Nathalie **Armengaud**, Christine **Duccini**, Karine **Françon**, Corine **Lafon**, Marie **Templier** et Marie-José **Vincent**

Messieurs Karim **Chiha**, Olivier **Duval**, Alain **Gayraud**, Yannick **Maruéjols**, Alain **Milhau** et Jonathan **Terme**

**Absente** : Aurélie **Jasottes** représentée par Marie-José **Vincent**

**Secrétaire de séance** : Christine **Duccini**

**Objet** : Autorisation d'avance de trésorerie remboursable, non budgétaire, effectuée du Budget Annexe de l'Assainissement, doté d'une autonomie financière, au Budget Principal

Afin d'éviter des blocages de paiement des derniers travaux de la Maison Polyvalente (qui nous empêchent aujourd'hui de solder le dossier de réhabilitation de cet espace public, donc de percevoir l'intégralité des subventions), il est proposé au Conseil Municipal de verser une avance de trésorerie d'un montant de 50 000 € du Budget Assainissement vers le Budget Principal, en attendant l'encaissement des subventions :

- de la préservation de la Tour des Lautrec, qui devraient intervenir très prochainement (dossier vu avec les services du Département),
- de la réhabilitation de la Maison Polyvalente.

L'avance ne devant pas excéder un an, aucune écriture comptable n'est nécessaire sur le plan budgétaire. Ces dernières seront effectuées uniquement chez le comptable.

Cette avance nous permettra de solder les factures des différents fournisseurs en attente, ainsi que celles des entreprises du bâtiment ayant terminé leurs différentes prestations de réfection et mise aux normes de la bâtisse.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider l'avance de trésorerie, telle que sus-énoncée.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 081-218103158-20240403-D\_2024\_0018-BF



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme, Mairie de Vielmur sur Agoût, le 04 Avril 2024

La Secrétaire de séance  
Christine **Duccini**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Le Maire,  
Catherine **Rabou**



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a long horizontal stroke.

**Délais et voies de recours** - « La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)